

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

ÉPREUVE de Droit et d'Économie

Durée de l'épreuve : 3 heures Coefficient : 5

Indications de correction

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

Rappel : Objectifs des deux parties de l'épreuve

1. Partie juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- formuler une problématique juridique ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté.

2. Partie économique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ;
- identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ;
- interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ;
- répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

DROIT 10 points

Références au programme STMG Droit :

Éléments du programme mobilisés par le sujet

thème	Notion et contenu	Contexte et finalités
1 : Qu'est-ce que le droit ?	- Les sources du droit	<p>Les règles de droit émanent d'autorités légitimes. L'étude de quelques règles et de leur autorité créatrice permet d'identifier les sources du droit. L'analyse est centrée sur les sources écrites et la jurisprudence.</p> <p>Les sources communautaires, nationales, y compris celles issues de la négociation collective, sont étudiées sans entrer dans le détail de leur création.</p> <p>L'étude permet d'observer que la cohérence de l'ordre juridique repose sur la complémentarité et la hiérarchie des sources du droit.</p>
7. Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ?	- Le contrat de travail	<p><i>Le droit du travail organise la relation de travail. Il joue un rôle d'arbitrage entre les intérêts des parties en présence. Le contrat de travail établit un lien de subordination juridique entre l'employeur et le salarié.</i></p> <p>Il s'agit de montrer que c'est la présence d'un lien de subordination juridique qui fonde l'existence d'un contrat de travail et l'application des règles du droit du travail (en excluant les dispositions relatives au travail indépendant).</p> <p>Le contrat de travail place le salarié sous l'autorité de l'employeur : pouvoirs de direction, réglementaire et disciplinaire. Le contrat à durée indéterminée constitue le droit commun du contrat de travail. Le contrat fixe les modalités du travail : emploi, lieu, durée, rémunération.</p> <p>On étudie les conditions de travail en montrant qu'elles sont encadrées par des règles d'ordre public et par des règles conventionnelles issues de la négociation collective entre les partenaires sociaux.</p> <p>On montre que des clauses spécifiques peuvent être insérées pour permettre une adaptation du contrat de travail aux besoins des parties.</p>

Éléments de corrigé**1 Qualifiez la relation existant entre Patrice Dupont et la société ALU SA.(1 point)**

Patrice Dupont et la société ALU SA sont liés par un contrat de travail à durée indéterminée.

2. Identifiez les arguments juridiques sur la base desquels la société ALU SA pourrait décider de modifier la rémunération de Monsieur Patrice Dupont. (2 points)

La loi du 14 juin 2013 précise que lorsque l'entreprise rencontre de graves difficultés conjoncturelles, l'employeur pourra conclure un accord avec des syndicats

représentant plus de 50% des salariés pour aménager le temps de travail et la rémunération.

Or, dans la mesure où ALU SA rencontre des difficultés consécutives à la crise économique et qu'un accord avec les syndicats a bien été signé, l'employeur est en droit de proposer cette baisse de la rémunération.

3 Identifiez les problèmes juridiques qui se posent à M. Dupont et ceux qui se posent à la société ALU SA. . (2 points)

On attend du candidat qu'il raisonne véritablement : plusieurs problèmes peuvent être soulevés selon le point de vue duquel on se place (salarié ou employeur). On acceptera donc toute réponse cohérente comprenant deux problèmes correctement formulés. Chaque problème ne doit pas forcément être formulé de façon interrogative.

Exemple de problèmes juridiques qui pourraient être soulevés par le salarié :

- Monsieur Dupont peut-il contester cette baisse de rémunération et la refuser ?
- La situation économique de l'entreprise justifie-t-elle qu'une baisse des rémunérations soit décidée par l'employeur ?
- Le contrat de travail n'engage-t-il pas l'employeur à conserver la rémunération initialement prévue lors de sa signature ?

Exemple de problèmes juridiques qui pourraient être soulevés par l'employeur :

- L'accord d'entreprise conclu avec les syndicats représentatifs s'impose-t-il aux contrats de travail en cours ?
- Nos difficultés économiques sont-elles de nature à justifier une baisse des rémunérations accordées aux salariés ?

4 Déterminez dans le cadre d'un raisonnement juridique si M. Dupont peut contester cette baisse de salaire. (4 points)

Faits/description du cas d'espèce : L'entreprise connaît des difficultés économiques et un accord a été conclu avec les syndicats représentatifs. Par ailleurs, le contrat de travail de Monsieur Dupont précise que sa rémunération est égale à 1,7 smic. (1 point)

Problème juridique : M. Dupont peut-il contester cette baisse de salaire et la refuser ? (0,5 point)

La règle de droit : D'après la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, un employeur peut conclure un accord avec des syndicats représentant plus de 50% des salariés pour aménager le temps de travail et la rémunération (sans diminuer les salaires inférieurs à 1,2 Smic). En cas de refus du salarié des mesures

prévues par l'accord, la rupture du contrat de travail s'analyse en un licenciement économique. (1 point)

La solution juridique : M. Dupont ne peut pas contester cette baisse. Car :

- son salaire n'est pas inférieur ou égal à 1,2 fois le SMIC (1,7 fois en l'espèce).
- L'entreprise connaît de réelles difficultés économiques
- Un accord a été conclu avec les syndicats représentatifs

(1,5 point)

<i>On attend au moins deux arguments parmi les 3 justifications.</i>
--

5 Précisez les conséquences qui résulteraient d'un refus de sa part. (1 point)

Si M. Dupont refuse la baisse de son salaire, en vertu de la loi du 14 juin 2013, il fera l'objet d'un licenciement pour motif économique.

ÉCONOMIE (10 Points)

Références au programme STMG économie :

THÈMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITES
I. quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ? (15%) I.1. Production, répartition, dépenses	- Les choix économiques, les besoins, les biens et les services, la rareté.	Le problème économique consiste, pour des individus et des groupes, à hiérarchiser leurs besoins, puis à effectuer des arbitrages entre ces besoins sous la contrainte de leurs ressources disponibles. Les questions de la production (quoi produire et en quelle quantité ?), de la répartition des richesses et des choix de dépenses déterminent une organisation sociale. <i>La notion de rareté peut être traitée en relation avec les enjeux des marchés internationaux de minerais, ou les tensions sur les terres agricoles. La problématique du manque d'offre face à une augmentation de la demande, en particulier du fait des pays émergents, permet d'étudier la notion de rareté sous un aspect géopolitique.</i>

THÈMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITES
XI.1. Les déséquilibres actuels de la croissance XI.2. La nécessité d'une nouvelle forme de croissance	La croissance et : les inégalités sociales, la démographie, l'épuisement des ressources naturelles. - Le développement durable - Les indicateurs de développement durable Les instruments du développement durable	Il s'agit, dans ce thème, de traiter [les déséquilibres du mode de croissance] sous l'angle économique. Ces déséquilibres obligent à envisager une autre conception de la croissance qui peut contraindre les États à développer un certain nombre d'instruments pour modifier les comportements des différents acteurs. La croissance soutenable pose la question de la poursuite de la croissance économique et de la préservation des équilibres sociaux et environnementaux au niveau mondial. <i>Les enjeux de la croissance en termes d'inégalités sociales, de démographie, d'épuisement des ressources naturelles et d'instabilité des productions agricoles, doivent être présentés et mis en relation avec l'activité économique sans toutefois entrer dans des développements trop importants.</i> Si la croissance économique est une condition nécessaire au processus de développement d'une nation, en ce qu'elle permet une amélioration des niveaux de vie, elle revêt un caractère trop souvent destructeur. Cela nécessite de rechercher de nouveaux modèles de développement fondés à la fois sur le renforcement de l'efficacité du système économique et la capacité à satisfaire au mieux les besoins des générations présentes en les rendant compatibles avec le respect du devenir des générations futures. Des indicateurs, autres que le PIB, doivent permettre d'avoir une meilleure lecture du niveau de développement durable (indicateur de développement humain (IDH), PIB vert, empreinte écologique). Des instruments (réglementation, normes, labels,

		taxations et permis négociables) incitent les agents économiques à intégrer les contraintes environnementales à leurs principales décisions économiques (production, consommation, investissement).
--	--	---

Corrigé indicatif :

1. Expliquez en quoi consiste le problème économique de la rareté. (1 point)

Le candidat doit ici mobiliser ses connaissances personnelles. Il peut également s'appuyer sur les annexes 2 et 3

Le problème économique consiste à satisfaire des besoins illimités sous la contrainte de ressources limitées et donc rares.

Plus la rareté est importante plus l'individu est amené à faire des choix et à hiérarchiser ses besoins puisqu'il ne pourra pas tous les satisfaire.

2. Déterminez si l'investissement français dans les énergies renouvelables est suffisant pour compenser la raréfaction des ressources énergétiques non-renouvelables. (2 points)

Interprétation de l'annexe n°1 :

La France investit bien moins que le reste du monde dans les énergies renouvelables. Ex : 10 fois moins que la Chine, 6 fois moins que l'Allemagne

Interprétation de l'annexe n°2 :

- A droite, le scénario développé par l'association Négawatt nous informe que la production d'énergies primaires fossiles peut être remplacée en totalité d'ici 2050 par les énergies renouvelables, les gains d'efficacité, et une plus grande sobriété.
- Le tableau de gauche nous indique que les réserves de ces énergies fossiles risquent de s'épuiser d'ici 2050 au rythme de la consommation actuelle.

Dans ce contexte on peut penser que la France n'investit pas suffisamment dans les énergies renouvelables et risque d'être confrontée de plein fouet à la raréfaction de ses ressources énergétiques.

3. Relevez les difficultés que pourrait connaître l'économie mondiale du fait des déséquilibres environnementaux. (3 points)

Le candidat pourra s'appuyer sur ses connaissances et sur les informations présentées en annexe 3 et 5.

Le développement actuel n'est pas soutenable à long terme : urbanisation croissante, augmentation des externalités négatives (pollution de l'air, congestion des transports et problème de gestion des déchets), et épuisement des ressources non renouvelables. Ainsi la croissance risque d'être compromise pour les générations futures.

La raréfaction des ressources énergétiques et agricoles, sous l'effet du poids démographique, de la croissance des pays émergents, de la modification des modes de vie, entraîne une augmentation importante de la demande. Cette augmentation de la demande provoque une hausse du prix des denrées et des ressources.

Une augmentation des inégalités sociales est à craindre sous l'effet de l'augmentation du prix des ressources. Les inégalités spatiales vont également se renforcer sous l'effet de l'urbanisation. La réduction de la pauvreté risque dans cette optique d'être compromise.

**4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question :
(4 points) :**

Le développement durable repose-t-il nécessairement sur une intervention de l'Etat ?

Préconisations concernant l'utilisation du barème : le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important mais les développer de façon plus approfondie.

Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe. Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Méthode rédactionnelle	1,5 point
- Logique globale, enchaînement des arguments	1
- Formulation d'une réponse cohérente à la question	0,5
Concepts → arguments	2,5 points
- Argument n°1 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	0,5
- Argument n°2 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	0,5
- Argument n°3 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	0,5
- Argument n°4 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	0,5
- Définitions et utilisation pertinente des concepts importants	0,5

Définition : Le développement durable peut être défini comme fondé sur trois piliers – social, économique, environnemental. Il ne compromet pas les perspectives de développement des générations futures.

L'intervention de l'État englobe ici les démarches mises en œuvre par l'administration centrale (ministères et gouvernement), et les collectivités territoriales (régions,

départements, communes). Les modalités d'intervention sont multiples : fiscalité verte (exemple : taxation des activités polluantes ; défiscalisation des activités à promouvoir), investissements publics (exemple : équipements collectifs de chauffage émettant moins de gaz à effet de serre ; construction de réseaux de transport moins énergivores), dépense publique (exemple : subventionnement des ménages pour leurs travaux d'isolation)

Axe n°1 : le développement durable peut se faire sans intervention de l'État

- Les ménages ont la possibilité d'orienter leur consommation vers des productions plus vertes ou plus riches en emploi. Exemple : en exerçant leur pouvoir de boycott/boycott.
- La raréfaction des ressources énergétiques fossiles provoque une flambée des prix. Les acteurs économiques sont donc naturellement encouragés à changer de mode de consommation ou de production.
- La tertiarisation de l'économie implique une réorientation du système productif vers des activités de services, moins polluantes et plus riches en emploi.
- Les acteurs économiques ont le réflexe d'épargner plutôt que de consommer dans le contexte de récession actuel. Cela permet d'un côté de freiner la croissance et donc les nuisances qu'elle engendre sur le plan environnemental.

Axe n°2 : une intervention de l'État est nécessaire

- Le tableau statistique de l'IDH met en évidence l'importance de l'intervention de l'État dans la santé et l'éducation. La croissance économique ne suffit pas à elle seule à établir les conditions nécessaires au développement humain. Exemple : le Liechtenstein a le plus fort RNB par habitant des pays listés alors qu'il n'est classé que 8^{ème} dans le classement des pays de l'annexe n°4.
- La mise en place de normes, de labels, de réglementation est nécessaire pour encourager les bonnes pratiques et décourager celles qui amènent à des dégradations environnementales. La taxation et les permis négociables permettent également de contenir les émissions de pollution.
- Les acteurs économiques, sous l'effet de la raréfaction des ressources et de leur renchérissement, peuvent provoquer une récession en réduisant leur consommation. L'état doit dans ce cas soutenir la croissance.
- La gestion des déchets ne peut se faire sans la mise en place d'un système de tri et de retraitement collectif. L'intervention des mairies est donc indispensable, tant pour le retraitement des déchets que pour l'encouragement des bonnes pratiques.
- Seul des États sont en mesure de freiner l'exode rural en aidant les populations rurales à mieux vivre (exemple : construction d'écoles et d'hôpitaux ; désenclavement des campagnes grâce au développement des transports).
- La transition énergétique suppose des investissements très importants au départ qui ne sont possibles que s'ils sont faits collectivement. Plus largement, l'État doit veiller à ce que les choix d'investissement ne soient pas faits en fonction de la rentabilité à court terme de leur véritable utilité à long terme. Il doit donc orienter l'investissement à long terme.